

La fête de l'Aïd perturbe la rentrée

Les responsables de l'Enseignement catholique ont alerté leur ministre en Communauté flamande : la rentrée du 1^{er} septembre risque bien d'être compliquée, avec de nombreux élèves absents en raison de l'Aïd el Kebir, la fête du Sacrifice pour les musulmans. Ils ont demandé à pouvoir décaler la rentrée scolaire de trois jours, jusqu'au lundi 4 septembre. Une demande rejetée. Et en Wallonie ? Marie-Martine Schyns n'a pas reçu de demande en ce sens, mais ne changera pas le calendrier scolaire déjà établi !

Des cours de récréation partiellement désertes et des classes à moitié vides. Dans certaines écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela risque bien d'être une réalité le 1^{er} septembre.

La rentrée scolaire du primaire et des 1^{ers} secondaires coïncide toujours avec le premier jour du mois. Mais cette année, en plus de tomber un vendredi, incitant de nombreux parents à poursuivre les vacances jusqu'au lundi suivant, cela tombera aussi le jour de l'Aïd el Kebir. Une des douze plus importantes fêtes musulmanes, un jour férié pour les familles lors duquel les enfants restent tra-

ditionnellement à la maison. L'année dernière, c'était le 12 septembre.

En Flandre, l'Enseignement catholique a demandé à la ministre Hilde Crevits (CD&V) de pouvoir reculer la rentrée scolaire au lundi 4 septembre pour solutionner le problème. Une proposition rejetée par la ministre, qui estime que « si certains ont un problème, ils peuvent commencer le 4 sep-

En Flandre, plusieurs écoles ont déjà prévu d'être en congé pédagogique le 1^{er} septembre

tembre sans que toute la Flandre doive changer de calendrier ».

En Wallonie et à Bruxelles, de nombreux établissements vont aussi connaître un scénario semblable. Et au cabinet de Marie-Martine Schyns non

plus, on ne compte pas revoir le calendrier scolaire existant arrêté par la Fédération. « Cela peut être réglé au cas par cas si des écoles sont concernées. Elles

doivent démarrer l'année scolaire le 1^{er} septembre, mais pourraient éventuellement être en congé pédagogique ce jour-là », nous explique-t-on. Les enseignants seraient alors tenus d'être présents, mais les élèves pourraient avoir congé.

AU CAS PAR CAS

Et c'est d'ailleurs une option prise par plusieurs écoles, autour d'Anvers notamment, qui décaleront ainsi leur rentrée pour garantir une fréquentation estudiantine maximale. Pour l'heure, la ministre Schyns n'a pas reçu de demandes en ce sens. « Une réflexion globale sur le rythme scolaire est en cours dans le cadre du Pacte d'Excellence. Et l'idée serait de commencer l'école un lundi et de la terminer un vendredi. »

Du côté du SeGEC (le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), les directions d'écoles n'ont pas encore fait remonter de craintes particulières. « Mais nous évaluerons les situations au cas par cas. Le

calendrier scolaire est assez serré, mais il pourrait par exemple y avoir le recours à une journée pédagogique pour certains établissements. » ●

LAURENCE PIRET

Verviers et Bruxelles fortement touchées

La commune de Schaerbeek, qui compte de nombreuses familles de confession musulmane, n'a pas encore réfléchi aux mesures destinées à pallier un taux d'absences très élevé. « S'il manque beaucoup d'enfants, ce n'est pas la fin du monde, on fera avec », tranche Michel De Herde (DéFI), échevin de l'enseignement à Schaerbeek.

DES EXAMENS LE 1^{er} !

« Le calendrier scolaire ne reconnaît pas cette fête, alors, forcément, dans de nombreuses communes bruxelloises, on a parfois un absentéisme important. Cela ne dépend pas de nous. Il s'agit

d'une question délicate qui appartient au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Et d'ajouter que la date de l'Aïd el Kebir est plus embêtante quand elle est au même moment que les examens, « ce qui ne va pas arriver dans les prochaines années ».

À Verviers, on s'attend à des absences importantes. « Au lieu de 280 élèves, nous en aurons à mon avis seulement une bonne vingtaine. C'est embêtant que cette fête tombe le jour de la rentrée car nous composons les classes et distribuons les cahiers et matériel le jour de la rentrée. Maintenant, cela a toujours été comme ça et je ne

déplore pas cette situation », explique la directrice de l'école communale d'Hodimont.

En secondaire, à l'école Sainte-Claire, l'horaire des secondes sessions n'en sera pas changé pour la cause. « Nous avons pas mal d'élèves de confession musulmane et on risque d'avoir pas mal d'absents », affirme le directeur de l'établissement. « Mais nous n'allons pas nous adapter en fonction de cela. Il y a par exemple des secondes sessions prévues le 1^{er} septembre et nous ne les décalons pas plus tard. Ce sera aux élèves absents ce jour-là à s'arranger pour ne pas être ajournés ». ●

C.B. ET M.H.

Dans les entreprises

Prendre congé ou... trouver un certificat !

Le 1^{er} septembre qui tombe un vendredi, c'est aussi la crainte pour de nombreux employeurs de voir leurs salariés prolonger les vacances jusqu'au dimanche 3. Et la Fête du Sacrifice risque d'augmenter les absences, les salariés musulmans souhaitant aussi fêter ce jour en famille. *« La fête de l'Aïd n'est pas un jour de congé légal et la personne qui souhaite s'absenter, devra le faire en concertation avec son employeur*

en utilisant son quota de congés », rappelle Matthieu Dewevre, conseiller au service d'étude de l'UCM (Union des Classes Moyennes). Pour ceux qui n'auraient pas pu prendre congé, reste la possibilité d'un certificat médical de complaisance. Mais là aussi, le screening de l'Inami a rendu les médecins généralistes moins cool, même pour un jour. Vous voilà prévenus... ●

L.P.

Calendrier lunaire

Une date change chaque année

L'Aïd el Kébir, c'est la célébration de la fin du Hadj, le grand pèlerinage qui se déroule vers la Mecque. Cette fête commémore le sacrifice d'Ibrahim, qui était sur le point d'obéir à un commandement divin en égorgeant son fils, que l'ange Gabriel remplaça par un mouton. D'où, lors de l'Aïd, les

familles musulmanes égorgent un mouton, le cuisinent et le mangent. C'est un jour très important, dont la date change chaque année puisqu'elle se base sur le calendrier musulman. Un calendrier lunaire, qui ne compte que 354 ou 355 jours. Pour ce calendrier, nous sommes en 1438.